

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JANVIER 2012.

L'an deux mil douze et le quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.

Présents : Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, BIAU Lucien JOUANY Claude, CAGNAC Jean-Luc, OGBURN Patrick, Mesdames BOCQUET Christiane, MAGUET Jocelyne, LAURES Aline, ESCABASSE Sophie, RICARD Mireille, Messieurs BONNAFE Gérard, DUJARDIN Eric.

Absents excusés : Madame BAYOL Cathy (pouvoir), Monsieur LAGANE Joël (pouvoir).

Secrétaire de séance : Madame MAGUET Jocelyne.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal approuvé et paraphé par tous.

I - DELIBERATIONS

1 – Réalisation d'un emprunt pour l'Aménagement des Espaces publics Intérieurs.

Madame le maire expose différentes propositions d'établissements bancaires. Elle demande à Monsieur CAGNAC Jean Luc de nous donner son avis du fait de sa compétence. Monsieur CAGNAC conseille de ne pas prendre la proposition à taux variable, car les taux vont réaugmenter. Il nous donne les différents coûts d'emprunt selon chaque proposition. Après réflexion, il apparaît que la proposition la plus intéressante soit celle du Crédit Agricole pour un prêt de 200 000 euros sur une durée de 15 ans avec un taux à 4,22 % dont le coût s'élèverait à 73 995, 98 euros. Madame le maire propose de voter.

VOTE : POUR : 13 – ABSTENTION : 2

II - QUESTIONS DIVERSES.

- Madame le maire donne lecture de la lettre de Madame LACOMBE Elvire, adjoint technique 2^{ème} classe, actuellement en arrêt de travail en maladie professionnelle. Elle rappelle les décisions prises lors du conseil municipal du 9 novembre 2011, soit de suspendre le versement des primes liées à l'exercice des fonctions, l'IEM et l'IAT au bout de 3 mois d'absence. Madame LACOMBE exprime son désaccord avec la décision du conseil municipal. Deux personnes sont concernées actuellement : l'une pour maladie professionnelle, l'autre pour maladie ordinaire. Monsieur CAGNAC rappelle qu'il faudra revoir les garanties de nos assurances des employés de mairie étant donné que nous avons changé de compagnie. Il est nécessaire de comparer les garanties, de payer peut-être des cotisations plus importantes, mais avoir des garanties optimales.

Madame le maire propose deux solutions pour résoudre la situation :

- soit les primes ne sont pas réintégrées,
- soit elles sont réintégrées,

Elle propose de voter pour ou contre le fait de rétablir les primes aux employés qui sont en arrêt de travail pour raison de santé au-delà de trois mois.

VOTE : OUI : 11 – CONTRE : 1 – ABSTENTION : 3

- Lecture de la lettre émanant du Docteur BONENFANT au nom de l'ACSMP qui informe le conseil municipal de la création de l'association ACSMP (association pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire) à Montricoux dont le but est d'assurer la continuité d'une offre de soins de premier recours au sein de notre village et du secteur géographique environnant. Une réunion est prévue le 1^{er} février 2012 où les maires de communes alentours sont conviés : Saint-Cirq, Cazals, Penne, Larroque, Bruniquel, Vaïssac, Puygaillard-de-Quercy, à 20 heures 30, à la Mairie.

Un article paraîtra dans le bulletin municipal concernant cette nouvelle association.

- La Mairie a un droit de préemption sur une partie du terrain appartenant à Monsieur PIGNOLO, situé à côté du cabinet médical, « chemin de Ronde ». Cette réserve permet de relier "le Village" aux terrains constructibles à "Lasserre". La question se pose de l'utiliser pour créer une voie de circulation (voiture/piétons avec réseaux enfouis) ou, uniquement pour enterrer des réseaux d'assainissement qui desserviraient ces terrains. Après échange, le conseil municipal décide de créer une voie de circulation avec une voie piétonne.

- Madame LAURES précise qu'elle préfèrerait que les conseils aient lieu le vendredi soir, comme il avait été dit au début. Sept conseillers pensent la même chose.
- Les vœux du maire se feront le samedi 28 janvier à partir de 11 heures 30 à la salle des Fêtes.
- Le goûter des plus de 60 ans se fera le mercredi 11 janvier à 14 heures 30 à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 22 h 20 minutes.